

**TELE  
CONSULTATION**

Le Service de Médecine Préventive du CDG 10 a la possibilité de recourir, pour l'exercice de ses missions, à des pratiques médicales réalisées à distance (consultation téléphonique, vidéotransmission).

Cette possibilité de télé consultation\* nécessite l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Votre **consentement préalable** est impératif pour pouvoir y avoir recours.

A défaut de consentement préalable une consultation physique est programmée dans les meilleurs délais.

*\* Nécessite impérativement un téléphone portable*

Je soussigné(e) Monsieur, Madame : \_\_\_\_\_

Donne mon consentement à l'utilisation de technologies de télé consultation.

Fait à :

le :

Signature :

**-- BON A SAVOIR --**

Seul le professionnel de santé du SPST en charge du suivi de votre état de santé peut apprécier la pertinence de la réalisation à distance d'une visite ou d'un examen notamment en s'assurant que les conditions sonore et visuelle de la vidéotransmission soient satisfaisantes et de nature à garantir la confidentialité des échanges.

Si le professionnel constate qu'une consultation physique avec vous ou qu'un équipement spécifique est nécessaire, une nouvelle visite est programmée avec votre présence physique.